Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2011 Numéro de version 1 Révision: 12.08.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
 - Nom du produit Syncoll 947.90
 - · Code du produit 94790
 - · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 - · Utilisation/application de la substance / de la préparation Colle
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

JOWAT Swiss AG

Chemische & Leimfabrik

CH - 6033 Buchrain

Tel.: +41 (0)41-445 1111

- · Service chargé des renseignements: Gestion de Qualité Tel.: +41 (0)41-445 1128
- · Numéro d'appel d'urgence:

Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich 24h-Notfallrufnummer: 145

Aus dem Ausland: 0041 44 251 51 51

Email: info@toxi.ch

Nichtdringliche Fälle: 044 251 66 66

Fax: 044 252 88 33

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
 - · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
 Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE" (Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du

Conseil), dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

Système de classification:

La classification correspond aux listes actuelles de la CE (Directive 67/548/CEE du Conseil), mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et par des indications des fournisseurs.

· Éléments d'étiquetage

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:





Xi Irritant

F Facilement inflammable

· Phrases R:

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2011 Numéro de version 1 Révision: 12.08.2011

Nom du produit Syncoll 947.90

(suite de la page 1)

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer la vapeur.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - $\cdot \, \textbf{PBT:} \, \, \textbf{Non applicable.}$
 - · vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
 - · Description : Colle.

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 67-64-1	acétone	> 25%
EINECS: 200-662-2	※ Xi R36; → F R11	
	R66-67	
	♠ Flam. Liq. 2, H225; ♠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
CAS: 9004-70-0	nitrate de cellulose	> 25%
	F R11	
	♠ Flam. Sol. 1, H228	
CAS: 64-17-5	éthanol	5 - 10%
EINECS: 200-578-6	F R11	
	🏵 Flam. Liq. 2, H225	

[·] Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Indications générales : Amener les personnes à l'air frais
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · Indications destinées au médecin :
 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

- CHF -

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2011 Numéro de version 1 Révision: 12.08.2011

Nom du produit Syncoll 947.90

(suite de la page 2)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Movens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage antipollution)

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

↑ Manipulation et stockage

· Manipulation:

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Ne pas travailler avec ce produit que dans un secteur à l'épreuve des explosions

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager

Un mélange explosif peut se former des vapeurs/air

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2011 Numéro de version 1 Révision: 12.08.2011

Nom du produit Syncoll 947.90

(suite de la page 3)

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

· Classe de stockage: 3

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle

· Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
67-64-1 acétone		
VME (Suisse) V	aleur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm	
Va	aleur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm	
64-17-5 éthanol		
VME (Suisse) Va	aleur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm	
Va	aleur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm	
· concentration prédite sans effet (PNEC)		
67-64-1 acétone		
	30,4 mg/kg (sediment, freshwater)	
	3,04 mg/kg (sediment, marine water)	

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
3,04 mg/kg (sediment, marine water)
0,112 mg/kg (soil)
10,6 mg/l (fresh water)
21 mg/l (intermittent releases)
1,06 mg/l (marine water)
29,5 mg/l (STP)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre:

Filtre AX (point d'ébullition < 61 °C); filtre A (point d'ébullition > 60 °C).

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains :

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2011 Numéro de version 1 Révision: 12.08.2011

Nom du produit Syncoll 947.90

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
 Gants en LLDPE
- · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Gants en LLDPE
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiq · Indications générales.	ues et chimiques essentielles
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Couleur :	selon désignation produit
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Modification d'état	
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	> 55°C
· Point d'éclair :	< -24°C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	180°C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	2,1 Vol %
· supérieure :	15,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20°C:	247 hPa
· Densité à 20°C:	0,83 g/cm ³

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2011 Numéro de version 1 Révision: 12.08.2011

Nom du produit Syncoll 947.90

(suite de la page 5)

· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé. Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non determine.

Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau : non ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité:

dynamique : Non déterminé.cinématique : Non déterminé.

· Teneur en solvants :

· solvants organiques 65,0 %

Autres informations
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· VOC - Volatile Organic Compounds

• European Community• Suisse65,00 %65,00 %

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité
 - · Stabilité chimique
 - · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.

· Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air

Les emballages en fût métallique vides et non nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles

- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: hydrocarbures

*11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
 - · Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
67-64-1 acétone		
Oral	LD50 oral	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	15688 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	76 mg/l (rat)

- · Effet primaire d'irritation :
 - · de la peau : Pas d'effet d'irritation.
 - · des yeux : Effet d'irritation.
- · Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations (Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil), le produit présente les dangers suivants :

Vapeurs étourdissantes.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2011 Numéro de version 1 Révision: 12.08.2011

Nom du produit Syncoll 947.90

(suite de la page 6)

Irritant

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique :	
67-64-1 acétone	
EC50 / 16 h	1700 mg/l (boue activée)
EC50 / 48 h	8800 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 48 h	7500 mg/l (leuciscus idus)
LC50 / 96 h	5540 mg/l (oncorhynchus mykiss)
NOEC	3400 mg/l (desmodesmus subspicatus)

- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans des compartiments de l'environnement :
 - · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :

· Valeur CSB :

67-64-1 acétone

CSB 2210 mg/g (n.a.)

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· Résultats des évaluations PBT et VPVB

- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Colle, sec, masse solide

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Code déchet 08 04 10:déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les conteneurs et emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 12.08.2011 Révision: 12.08.2011 Numéro de version 1

Nom du produit Syncoll 947.90

· Produit de nettoyage recommandé : White-Spirit

(suite de la page 7)

14 Informations relatives au transport

· No UN · ADR, IMDG, IATA	UN2059
· Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR	2059 NITROCELLULOSE EN SOLUTION,
	INFLAMMABLE
· IMDG, IATA	NITROCELLULOSE SOLUTION, FLAMMABLE
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· ADIV	



· Classe 3 (D) Liquides inflammables. Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 3 Flammable liquids. · Label

· Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

Ш

· Précautions particulières à prendre par

Attention: Liquides inflammables. l'utilisateur · Indice Kemler :

33 · No EMS: F-E,S-D

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de

la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

В · Code de restriction en tunnels

15 Informations réglementaires

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2011 Numéro de version 1 Révision: 12.08.2011

Nom du produit Syncoll 947.90

(suite de la page 8)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommendations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- R11 Facilement inflammable.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- · Service établissant la fiche technique : Research and Development
- · Contact : Dr. Heiko Jung
 - · * Données modifiées par rapport à la version précédente

- CHF -